

ASSEMBLEE NATIONALE

9 mai 2005

ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (n° 2214)

AMENDEMENT

N° 90

présenté par
Mme BILLARD, MM. Yves COCHET et MAMÈRE

ARTICLE 6

Dans le I et le II de cet article, substituer aux mots :

« la conciliation »,

les mots :

« l'articulation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.